

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/02/2015

Réception par le Prefet : 20/02/2015

Publication : 26/02/2015



Conseil Général
Haut-Rhin
Extrait des délibérations
du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du jeudi 19 février 2015

BUDGET PRIMITIF 2015
POLITIQUE LIÉE À LA PROSPECTIVE ET À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2005/IV – 5^e/23 du Conseil Général en date du 20 octobre 2005 portant création de la régie personnalisée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'inscrire au BP 2015 les autorisations de programme et crédits de paiement suivants :

Programme F015 – Prospective et aménagement

En investissement :

- 10 000 € en autorisation de programme
- 120 000 € en crédits de paiement

En fonctionnement :

- 1 852 500 € en crédits de paiement pour l'ADAUHR
- 20 000 € en crédits de paiement pour le Technoport
- 600 € en crédits de paiement pour l'achat de données
- 400 € en crédits de paiement pour les frais de traduction

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions